



À quoi m'attendre?

MA DEMANDE D'ASILE



Pendant que tu attends une décision, **ne pars pas** dans un autre pays sans autorisation.

- Si tu ne peux pas retourner dans ton pays parce que cela représente un danger pour toi, **tu peux demander l'asile ici**.
- L'asile est également appelé **protection internationale**.
- **Un enfant (de moins de 18 ans)** qui est arrivé seul reçoit l'aide d'une personne appelée tuteur.
- Après avoir vérifié toutes les informations, les autorités décideront **s'il est nécessaire ou non de t'octroyer l'asile**.

ENREGISTREMENT



Les autorités **enregistreront ta demande**, te prendront en **photo**, prendront tes **empreintes digitales** (si tu as plus de 6 ans) et vérifieront tes documents.



Tu recevras un **document indiquant que tu as demandé l'asile**. Garde-le en lieu sûr.



Après ton enregistrement, tu recevras une invitation indiquant la **date**, l'**heure** et le **lieu** de l'entretien.



Ne manque pas ton entretien de demande d'asile! Si tu es malade, informes-en les autorités.

TON ENTRETIEN DE DEMANDE D'ASILE



On te demandera pourquoi tu as quitté ton pays, on te posera des questions sur ta famille, ta vie dans ton pays d'origine et ton voyage.



Apporte des documents (pièces d'identité, photos, rapports) pour étayer ton récit.

EN ATTENDANT TON ENTRETIEN



Tu seras placé en **lieu sûr**. En attendant, essaie de **t'occuper**.



Apprends la langue locale, fais-toi de nouveaux amis, pratique un sport et prends soin de ta santé.



Demande à un conseiller juridique ou à ton tuteur de t'aider à te **préparer à l'entretien**.

LA DÉCISION

Au bout de quelques mois, tu recevras une décision.



Si elle est positive, tu peux rester dans ce pays et déménager dans un logement plus permanent.



Si la réponse est négative, tu seras informé(e) des possibilités de retour dans ton pays d'origine en toute sécurité. Si tu n'es pas d'accord avec la décision, tu peux la contester officiellement. C'est ce qu'on appelle un **recours**.

RAPPEL

- ✓ Tu peux consulter un avocat pour obtenir des conseils sur le retour ou sur les voies de recours en cas de décision négative.
- ✓ Demande un interprète si tu ne parles pas la langue.
- ✓ Si tu ne peux pas répondre aux questions que l'agent te pose, tu peux le dire.
- ✓ Tous les agents doivent te traiter avec respect.
- ✓ Collabore avec les agents. Demande-leur des explications si quelque chose n'est pas clair.



FRENCH